

COMPTE-RENDU D'ACTION

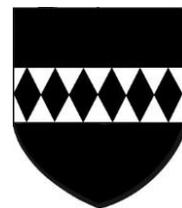
COMMUNE DE SAINT NAZAIRE D'AUDE



AMENAGEMENT DES JARDINS FAMILIAUX

Initiatives pour le Développement de l'Emploi dans l'Aude Littoral

9 rue Nicolas Leblanc - 11100 Narbonne – Tél : 04 68 42 45 27 - Email : contact@ideal-asso.eu – Site : www.ideal-asso.eu



SOMMAIRE

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS & TECHNIQUES.....	2
Conventions.....	2
Plan et quantitatif adressés à la municipalité.....	3
Contexte du projet.....	4
Situation géographique.....	5
TRAVAUX RÉALISÉS.....	7
Construction du barbecue.....	7
<i>Réalisation de la dalle.....</i>	<i>7</i>
<i>Réalisation des jambages.....</i>	<i>10</i>
<i>Réalisation du plan de travail.....</i>	<i>12</i>
<i>Construction du foyer du barbecue.....</i>	<i>14</i>
<i>Finitions.....</i>	<i>16</i>
Installation de tables en bois d'agrément fabriquées par l'atelier « BOIS » d'IDEAL.....	17
Installation d'un panneau d'information et de poubelles fabriqués par l'atelier « BOIS » d'IDEAL.....	18
CHANTIER TERMINÉ.....	19
LEXIQUE.....	21



DOCUMENTS ADMINISTRATIFS & TECHNIQUES

Conventions

Logo ID.EAL and Coat of Arms.

CONVENTION DE PARTENARIAT CHANTIER D'INSERTION SAINT NAZAIRE D'AUDE

ENTRE
L'Association I.D.E.A.L. (Initiatives pour le Développement de l'Emploi dans l'Aude Littoral)
Siège social : 1 rue DE LAUREN, 11100 - NARBONNE - 08 20 80 00 00
SIRET : 592 394 487 500 51

ET
La Commune de Saint-Nazaire d'Aude
105 Avenue de la République - 11120 Saint-Nazaire d'Aude
Représentée par ses Maires, Monsieur Jean-FRANÇOIS

IL A ETÉ CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE :
Dans le cadre de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et sur la commune de Saint-Nazaire d'Aude, l'Association I.D.E.A.L. a initié un partenariat avec la commune de Saint-Nazaire d'Aude pour la mise en œuvre de chantiers d'insertion. Ces chantiers ont pour objectif de créer des emplois et de permettre à des personnes en difficulté de retrouver un emploi durable.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION
Le présent partenariat a pour objet de définir la nature et le cadre de l'action de l'Association d'Insertion de Saint-Nazaire d'Aude et les modalités de la participation de la commune de Saint-Nazaire d'Aude.

ARTICLE 2 : CONTENU TECHNIQUE DE L'ACTION
L'Association d'Insertion de Saint-Nazaire d'Aude a pour objet de :

1. Jardiner familiaux :
 - a. élever à la main en abattoir la culture (1 à 2 jours de travail)
 - b. réaliser des haies vives et des haies (pour les jardins)
 - c. réaliser des jardins familiaux (pour les jardins)
2. Lutte :
 - a. mise en place et entretien des haies vives et des haies vives (pour les jardins)
 - b. réalisation des haies vives et des haies vives (pour les jardins)
 - c. réalisation des haies vives et des haies vives (pour les jardins)

ARTICLE 3 : MAÎTRISE D'OUVRAGE
La commune de Saint-Nazaire d'Aude est maître d'ouvrage de l'opération. Elle est responsable de la maîtrise d'ouvrage.

L'Association I.D.E.A.L. est responsable de la réalisation du projet et gère les travaux de chantier pendant la durée de la convention.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE
La commune de Saint-Nazaire d'Aude participe à l'action par les modalités suivantes :

- Elle prend en charge l'achat et le transport des matériaux nécessaires à la réalisation des chantiers d'insertion ;
- Elle met à disposition de l'Association I.D.E.A.L. le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers d'insertion ;
- Elle met à disposition de l'Association I.D.E.A.L. le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers d'insertion ;
- Elle met à disposition de l'Association I.D.E.A.L. le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers d'insertion ;

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION
La présente convention est conclue pour une période de 12 mois à compter du 15 novembre 2017 au 30 juin 2018.

ARTICLE 6 : PARTICIPATION FINANCIÈRE
La commune de Saint-Nazaire d'Aude participera au financement de l'action par les bases fiscales et les taxes locales (notamment la taxe d'habitation) et les taxes locales (notamment la taxe d'habitation).

ARTICLE 7 : COMMUNICATION
L'Association I.D.E.A.L. a pour objet de définir la nature et le cadre de l'action de l'Association d'Insertion de Saint-Nazaire d'Aude et les modalités de la participation de la commune de Saint-Nazaire d'Aude.

Il est enjoint à la commune de Saint-Nazaire d'Aude de définir la nature et le cadre de l'action de l'Association d'Insertion de Saint-Nazaire d'Aude et les modalités de la participation de la commune de Saint-Nazaire d'Aude.

Fait en 2 exemplaires originaux, le :

Pour Pierre SOURGNES, Président
Celine MONGELLI GARABEDIAN, Directrice

Jean HERNANDEZ, Maire de Saint-Nazaire d'Aude

Logo ID.EAL and Coat of Arms.

Logo ID.EAL and Coat of Arms.

CONVENTION DE PARTENARIAT CHANTIER D'INSERTION SAINT NAZAIRE D'AUDE

ENTRE
L'Association I.D.E.A.L. (Initiatives pour le Développement de l'Emploi dans l'Aude Littoral)
Siège social : 1 rue DE LAUREN, 11100 - NARBONNE - 08 20 80 00 00
SIRET : 592 394 487 500 51

ET
La Commune de Saint-Nazaire d'Aude
105 Avenue de la République - 11120 Saint-Nazaire d'Aude
Représentée par ses Maires, Monsieur Jean-FRANÇOIS

IL A ETÉ CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE :
Dans le cadre de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et sur la commune de Saint-Nazaire d'Aude, l'Association I.D.E.A.L. a initié un partenariat avec la commune de Saint-Nazaire d'Aude pour la mise en œuvre de chantiers d'insertion. Ces chantiers ont pour objectif de créer des emplois et de permettre à des personnes en difficulté de retrouver un emploi durable.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION
Le présent partenariat a pour objet de définir la nature et le cadre de l'action de l'Association d'Insertion de Saint-Nazaire d'Aude et les modalités de la participation de la commune de Saint-Nazaire d'Aude.

ARTICLE 2 : CONTENU TECHNIQUE DE L'ACTION
L'Association d'Insertion de Saint-Nazaire d'Aude a pour objet de :

1. Jardiner familiaux :
 - a. élever à la main en abattoir la culture (1 à 2 jours de travail)
 - b. réaliser des haies vives et des haies (pour les jardins)
 - c. réaliser des jardins familiaux (pour les jardins)
2. Lutte :
 - a. mise en place et entretien des haies vives et des haies vives (pour les jardins)
 - b. réalisation des haies vives et des haies vives (pour les jardins)
 - c. réalisation des haies vives et des haies vives (pour les jardins)

ARTICLE 3 : MAÎTRISE D'OUVRAGE
La commune de Saint-Nazaire d'Aude est maître d'ouvrage de l'opération. Elle est responsable de la maîtrise d'ouvrage.

L'Association I.D.E.A.L. est responsable de la réalisation du projet et gère les travaux de chantier pendant la durée de la convention.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE
La commune de Saint-Nazaire d'Aude participe à l'action par les modalités suivantes :

- Elle prend en charge l'achat et le transport des matériaux nécessaires à la réalisation des chantiers d'insertion ;
- Elle met à disposition de l'Association I.D.E.A.L. le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers d'insertion ;
- Elle met à disposition de l'Association I.D.E.A.L. le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers d'insertion ;
- Elle met à disposition de l'Association I.D.E.A.L. le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers d'insertion ;

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION
La présente convention est conclue pour une période de 12 mois à compter du 15 novembre 2017 au 30 juin 2018.

ARTICLE 6 : PARTICIPATION FINANCIÈRE
La commune de Saint-Nazaire d'Aude participera au financement de l'action par les bases fiscales et les taxes locales (notamment la taxe d'habitation) et les taxes locales (notamment la taxe d'habitation).

ARTICLE 7 : COMMUNICATION
L'Association I.D.E.A.L. a pour objet de définir la nature et le cadre de l'action de l'Association d'Insertion de Saint-Nazaire d'Aude et les modalités de la participation de la commune de Saint-Nazaire d'Aude.

Il est enjoint à la commune de Saint-Nazaire d'Aude de définir la nature et le cadre de l'action de l'Association d'Insertion de Saint-Nazaire d'Aude et les modalités de la participation de la commune de Saint-Nazaire d'Aude.

Fait en 2 exemplaires originaux, le :

Pour Pierre SOURGNES, Président
Celine MONGELLI GARABEDIAN, Directrice

Jean HERNANDEZ, Maire de Saint-Nazaire d'Aude

Logo ID.EAL and Coat of Arms.

Logo ID.EAL and Coat of Arms.

CONVENTION DE PARTENARIAT CHANTIER D'INSERTION SAINT NAZAIRE D'AUDE

ENTRE
L'Association I.D.E.A.L. (Initiatives pour le Développement de l'Emploi dans l'Aude Littoral)
Siège social : 1 rue DE LAUREN, 11100 - NARBONNE - 08 20 80 00 00
SIRET : 592 394 487 500 51

ET
La Commune de Saint-Nazaire d'Aude
105 Avenue de la République - 11120 Saint-Nazaire d'Aude
Représentée par ses Maires, Monsieur Jean-FRANÇOIS

IL A ETÉ CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE :
Dans le cadre de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et sur la commune de Saint-Nazaire d'Aude, l'Association I.D.E.A.L. a initié un partenariat avec la commune de Saint-Nazaire d'Aude pour la mise en œuvre de chantiers d'insertion. Ces chantiers ont pour objectif de créer des emplois et de permettre à des personnes en difficulté de retrouver un emploi durable.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION
Le présent partenariat a pour objet de définir la nature et le cadre de l'action de l'Association d'Insertion de Saint-Nazaire d'Aude et les modalités de la participation de la commune de Saint-Nazaire d'Aude.

ARTICLE 2 : CONTENU TECHNIQUE DE L'ACTION
L'Association d'Insertion de Saint-Nazaire d'Aude a pour objet de :

1. Jardiner familiaux :
 - a. élever à la main en abattoir la culture (1 à 2 jours de travail)
 - b. réaliser des haies vives et des haies (pour les jardins)
 - c. réaliser des jardins familiaux (pour les jardins)
2. Lutte :
 - a. mise en place et entretien des haies vives et des haies vives (pour les jardins)
 - b. réalisation des haies vives et des haies vives (pour les jardins)
 - c. réalisation des haies vives et des haies vives (pour les jardins)

ARTICLE 3 : MAÎTRISE D'OUVRAGE
La commune de Saint-Nazaire d'Aude est maître d'ouvrage de l'opération. Elle est responsable de la maîtrise d'ouvrage.

L'Association I.D.E.A.L. est responsable de la réalisation du projet et gère les travaux de chantier pendant la durée de la convention.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE
La commune de Saint-Nazaire d'Aude participe à l'action par les modalités suivantes :

- Elle prend en charge l'achat et le transport des matériaux nécessaires à la réalisation des chantiers d'insertion ;
- Elle met à disposition de l'Association I.D.E.A.L. le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers d'insertion ;
- Elle met à disposition de l'Association I.D.E.A.L. le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers d'insertion ;
- Elle met à disposition de l'Association I.D.E.A.L. le matériel nécessaire à la réalisation des chantiers d'insertion ;

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION
La présente convention est conclue pour une période de 12 mois à compter du 15 novembre 2017 au 30 juin 2018.

ARTICLE 6 : PARTICIPATION FINANCIÈRE
La commune de Saint-Nazaire d'Aude participera au financement de l'action par les bases fiscales et les taxes locales (notamment la taxe d'habitation) et les taxes locales (notamment la taxe d'habitation).

ARTICLE 7 : COMMUNICATION
L'Association I.D.E.A.L. a pour objet de définir la nature et le cadre de l'action de l'Association d'Insertion de Saint-Nazaire d'Aude et les modalités de la participation de la commune de Saint-Nazaire d'Aude.

Il est enjoint à la commune de Saint-Nazaire d'Aude de définir la nature et le cadre de l'action de l'Association d'Insertion de Saint-Nazaire d'Aude et les modalités de la participation de la commune de Saint-Nazaire d'Aude.

Fait en 2 exemplaires originaux, le :

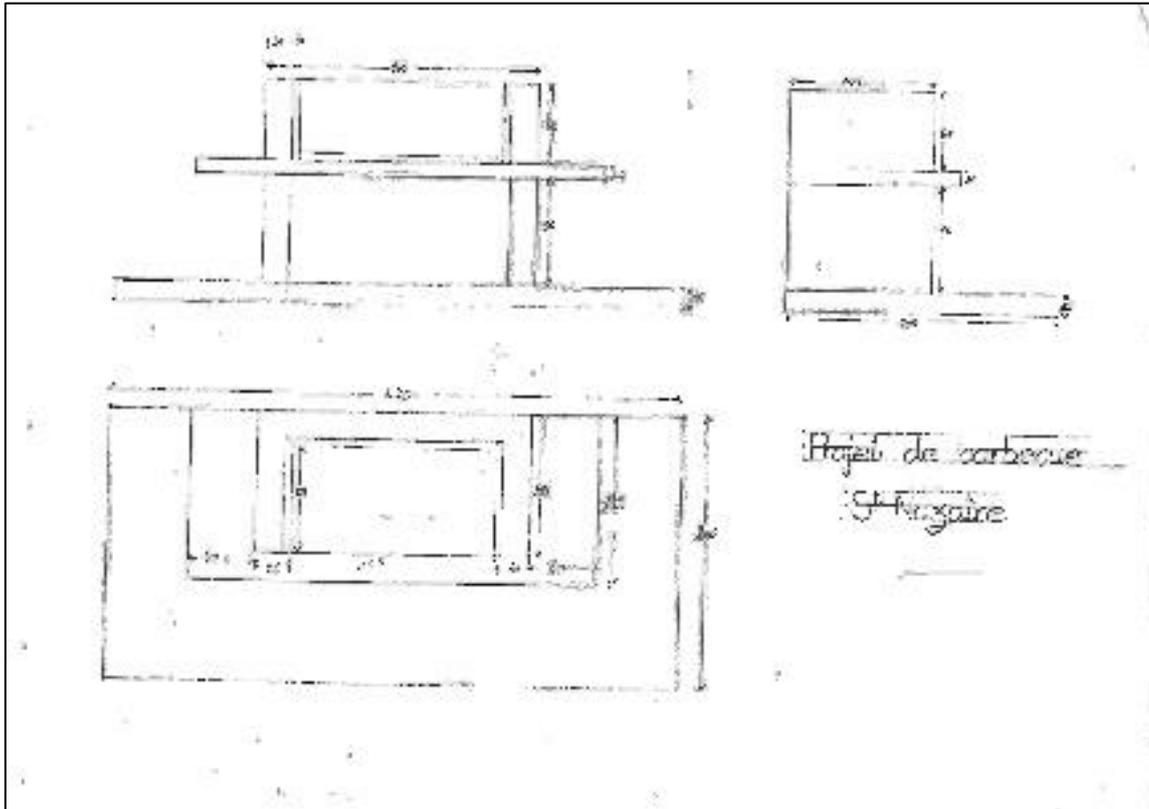
Pour Pierre SOURGNES, Président
Celine MONGELLI GARABEDIAN, Directrice

Jean HERNANDEZ, Maire de Saint-Nazaire d'Aude

Logo ID.EAL and Coat of Arms.



Plan et quantitatif adressés à la municipalité



Matériaux pour barbecue ST NAZAIRE

- 2 treillis soudés 3,34 m x 1,99 m, maille 15 cm diamètre 7 mm
- 28 parpaings poteau 20 x 20 x 50
- 28 parpaings 20 x 20 x 50
- mélange à béton
- sable à bâtir
- 15 sacs de ciment
- 12 planches de coffrage 4 m x 0,2 m x 0,027 m
- 160 briques réfractaires
- 2 sacs de 25 kg de mortier réfractaire
- 1 ferraille poteau carré de 6 m de 8 cm de côté
- 1 barre de fer béton de 6 mm



Contexte du projet

A l'instigation de la commune, un terrain est en cours d'aménagement pour permettre l'implantation de jardins familiaux.

Les jardins familiaux sont des petites parcelles de terrain réservées aux personnes résidentes de la commune. C'est un lieu de vie sociale, un pôle d'activités paisibles : jardinage, bien sûr, échange de graines, de plants, de conseils et grillades, le tout dans un esprit de convivialité.

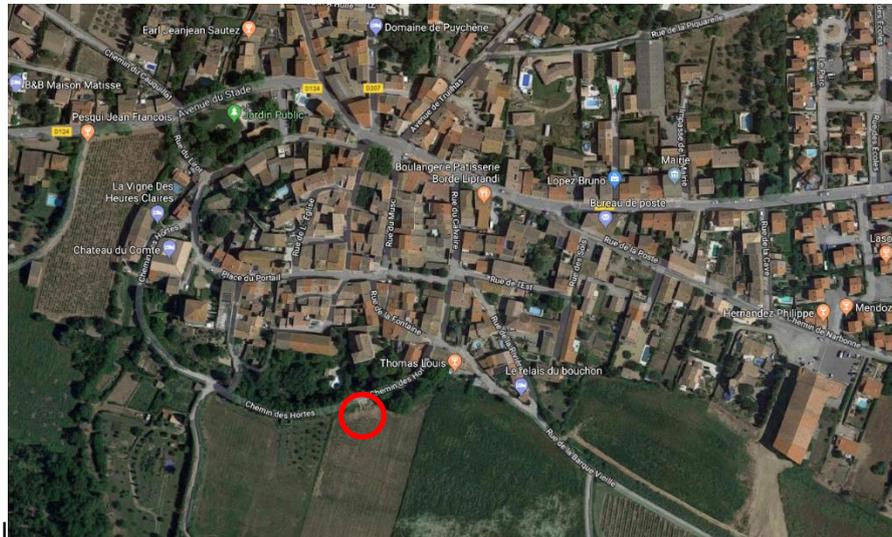
La commune a souhaité la création d'un barbecue et l'installation de tables en bois pour les futurs jardiniers.

Dans le cadre d'une convention avec la commune, trois équipes de l'association IDEAL, encadrées par Jean François SAUREL, Mathias SAULNIER et Claude FAJOL ont entrepris les travaux.

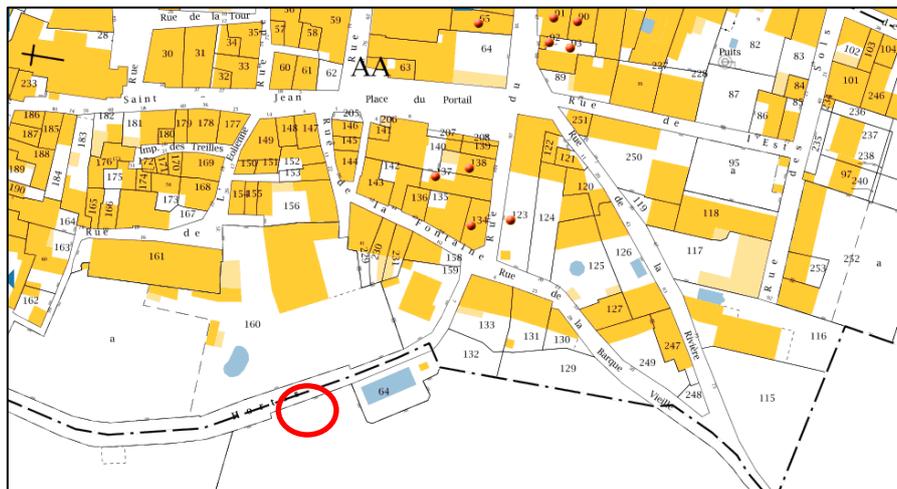




Situation géographique



Vue aérienne du site (Google Maps)



Plan cadastral du site (Cadastrer.gouv.fr)

Coordonnées GPS

Latitude : 43.242730 - Longitude : 2.893989

Initiatives pour le Développement de l'Emploi dans l'Aude Littoral

9 rue Nicolas Leblanc - 11100 Narbonne – Tél : 04 68 42 45 27 - Email : contact@ideal-asso.eu – Site : www.ideal-asso.eu



Historique



Saint-Nazaire-d'Aude est une commune située dans le département de l'Aude en région Occitanie. Ses habitants sont appelés les Saint Nazairois.



TRAVAUX RÉALISÉS

Les travaux ont démarré le 14 février 2018.

Construction du barbecue

Réalisation de la dalle



Réalisation d'un **coffrage*** en bois en vue de couler la dalle qui recevra le barbecue.

Des planches de coffrage en sapin de 20 cm de largeur sont utilisées pour le réaliser.



La dalle est armée d'un **treillis soudé***. Il est découpé à la meuleuse aux dimensions du coffrage avant le coulage du béton afin qu'il soit aux bonnes dimensions.

Préparation de **béton maigre***.



* : confère lexique en fin de document



Le coulage du béton se fait en deux temps : une première couche de béton maigre.



Le treillis soudé coupé au préalable est positionné.

Préparation de **béton solide***.



4 barres de fer Tor ont été positionnées à l'emplacement des futurs poteaux des jambages du barbecue.

La seconde couche de béton est coulée et tirée au râteau au fur et à mesure.



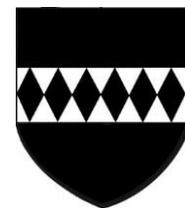
* : confère lexique en fin de document



La dalle est coulée. Le temps de séchage est de 1 à 3 jours.

La dalle est décoffrée.





Réalisation des jambages

Des poteaux carrés en fer Tors sont attachés avec du fil d'attache en acier aux fers Tors qui avaient été coulés dans la dalle béton.
Les premiers parpaings sont posés et scellés avec du mortier; ils sont alignés et mis à niveau avec une règle de maçon et un niveau à bulle.



Entre chaque parpaing, sur le même rang, des joints en mortier sont réalisés et entre chaque rang de parpaings, une couche de mortier est mise en guise de colle.

Pose d'un parpaing sur un lit de mortier.
Le côté alvéolé du parpaing se place toujours en dessous.





La verticalité et l'horizontalité de l'ouvrage sont contrôlées régulièrement à l'aide d'une règle de maçon et d'un niveau à bulle.



Le surplus de mortier est enlevé.

Les deux jambages sont prêts à recevoir le coffrage du plan de travail.





Réalisation du plan de travail



Les planches de coffrage sont mesurées et découpées en vue de réaliser le plan de travail.

Les planches du coffrage sont assemblées à l'aide de tasseaux.



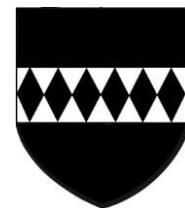
Mise en place du coffrage sur les jambages en parpaings et réalisation du contour du coffrage.

Les dimensions du plan de travail sont :
3 x 1,25 x 0,10m.

Un système de 14 jambages en bois est réalisé afin de supporter le poids du béton lors de son coulage et de son séchage. A la base de chaque jambage provisoire, un coin en bois est positionné en vue de faciliter le démontage du coffrage.



* : confère lexique en fin de document



Une bâche a été installée sur le fond du coffrage pour éviter au mortier de s'infiltrer dans les interstices des planches de coffrage, puis un treillis soudé est installé en vue d'armer le plan de travail.

Le treillis soudés est attaché aux poteaux carrés à 5 cm du fond afin qu'il soit bien positionné au cœur du plan de travail.



Remplissage du coffrage avec le mortier.

Le plan de travail est terminé, le temps de séchage est de 21 jours.



Construction du foyer du barbecue



Le plan de travail est décoffré.

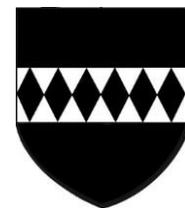
Le foyer est maçonné avec des parpaings; il mesure 1,5 x 0,8 x 0,60m.



Sur le dernier rang, des parpaings en U sont utilisés afin de réaliser une ceinture en béton armé.

Le foyer en parpaings terminé





Du mortier réfractaire est préparé.

Des briques réfractaires sont maçonnées sur la base du foyer ; des calles en bois sont utilisées pour réaliser des joints identiques.



Les parois du foyer sont également habillées de briques réfractaires.

Une fois les briques maçonnées, les joints sont réalisés.





Finitions

Un enduit est réalisé sur l'ouvrage.



Enduit en cours de réalisation.



Installation de tables en bois d'agrément fabriquées par l'atelier « BOIS » d'IDEAL



Coulage de plots en béton dans des tubes PVC en vue de fixer les tables.

Mise en place de chevilles à frapper pour fixer les tables.



Les chevilles à frapper sont fixées dans le béton sec à l'aide d'un marteau.

À l'aide d'équerres, les tables sont fixées aux chevilles à frapper.



Disposition finale des tables.



Installation d'un panneau d'information et de poubelles fabriqués par l'atelier « BOIS » d'IDEAL



Installation d'un panneau d'information fabriqué en atelier.

Réalisation de plots en béton pour installer les poubelles.
Utilisation de chevilles et ...



... de tire fonds pour les fixer. Des rondelles sont utilisées pour régler le niveau.

Contrôle du niveau avec un niveau à bulle.





CHANTIER TERMINÉ



Initiatives pour le Développement de l'Emploi dans l'Aude Littoral

9 rue Nicolas Leblanc - 11100 Narbonne – Tél : 04 68 42 45 27 - Email : contact@ideal-asso.eu – Site : www.ideal-asso.eu



Initiatives pour le Développement de l'Emploi dans l'Aude Littoral

9 rue Nicolas Leblanc - 11100 Narbonne – Tél : 04 68 42 45 27 - Email : contact@ideal-asso.eu – Site : www.ideal-asso.eu



LEXIQUE

Terme	Définition
Béton maigre	Mélange de granulats, de ciment et d'eau, qui a une consistance de terre humide. Son nom parle de lui-même : le béton maigre contient une très petite quantité de ciment. De nos jours, le béton maigre est fabriqué en grande partie à partir de granulats recyclés.
Béton solide	Béton qui contient une plus grande quantité de ciment.
Coffrage	Dispositif qui moule et maintient le béton que l'on coule.
Réfractaire	Qui résiste à la chaleur.
Treillis soudé	armature en acier formée de fers assemblés par soudure en mailles carrées ou rectangulaires. Le treillis soudé est destiné à être inséré dans un mortier de béton pour en assurer la rigidité par armature (béton armé).